

L'égalité par les chiffres

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **23 (1885)**

Heft 31

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-188817>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

coursier formait une galerie qui régnait tout autour du navire et sur laquelle se tenaient les soldats et les matelots, sans jamais pouvoir se coucher, non plus que les galériens, quand la galère était armée.

Le vêtement des galériens, qu'ils dépouillaient pour ramer, à la réserve d'un petit jupon qui allait des reins jusqu'aux genoux, consistait en une chemise de grosse toile, en des bas ou chausses de grosse étoffe rouge (pas de souliers); en un bonnet de laine rouge qui couvrait seulement le crâne, rasé comme la figure; en une casaque rouge descendant jusqu'aux genoux et une capote avec capuchon, qui tombait jusqu'aux talons et était la meilleure pièce de tout l'accoutrement.

Deux des cinq canons que chaque galère portait à l'avant, étaient toujours braqués sur les files de rameurs, en cas qu'ils voulussent se révolter.

La nourriture, des plus insuffisantes, se composait de pain noir et de haricots ou fèves cuits à l'eau. Un peu de vin, seulement dans les plus grandes fatigues. Les plus forts et les mieux constitués seuls résistaient. Les malades étaient jetés sous le pont, à fond de cale, dans un endroit obscur et sans air, de trois pieds de haut, où l'on ne pouvait se tenir que couché et où l'on n'entrait qu'en rampant. La puanteur y était horrible, la vermine redoutable, et les hommes y mouraient comme des mouches, selon l'expression du célèbre forçat Marteilhe. Le galérien était d'ailleurs extrêmement exposé: il ne combattait pas, il ne faisait que ramer, mais on tirait de préférence sur lui, attendu qu'une galère dépourvue de rameurs était hors de combat.

Les missionnaires catholiques et les aumôniers se montrèrent tout particulièrement cruels et impitoyables envers les martyrs protestants. Durant plusieurs années, ils exigèrent, sous peine de la bastonnade, que les huguenots se missent à genoux pendant la messe qu'on disait le dimanche sur chaque galère, et ôtassent leur bonnet au moment de l'élévation de l'hostie. Les huguenots refusèrent, presque sans exception, et subirent l'affreux supplice, quelques-uns à trois ou quatre reprises et toujours sans céder.

Marteilhe décrit ainsi cette barbare exécution: « On fait dépouiller tout nu, de la ceinture en haut, le malheureux qui doit la recevoir; on lui fait mettre le ventre sur le coursier de la galère, les jambes pendantes dans son banc et ses bras dans le banc de l'opposite. Deux forçats lui tiennent les jambes et deux autres les bras. Puis un robuste Turc frappe de toutes ses forces, avec une grosse corde, sur le dos du pauvre patient.

« Les vingt, trente ou quatre-vingt coups frappés, le *frater* de la galère frotte le dos de la victime avec du fort vinaigre et du sel, pour faire reprendre la sensibilité à ce pauvre corps et empêcher que la gangrène ne s'y mette. »

L'égalité par les chiffres.

Un congrès d'anarchistes vient de se réunir à Barcelone. Parmi les propositions excentriques qui y ont surgi, il faut citer celle qui tend à supprimer tous les noms de famille, « qui ne servent

qu'à établir des inégalités entre les citoyens », et leur remplacement par des numéros d'ordre ou plutôt de désordre. Nous serons donc numérotés, en France, dit la *Petite presse*, depuis 1 jusqu'à 36,000,000, ou à peu près.

Sera-ce bien l'égalité au sens strict du mot, et le citoyen 35,843,993 ne regardera-t-il pas du haut de sa grandeur, ou plutôt de sa longueur, le citoyen 1 ?

L'idée est évidemment aussi originale qu'inattendue, et son application ne peut qu'être féconde en cocasseries.

Lorsque tous les Français auront été gratifiés, par le hasard du tirage au sort, d'un numéro qui leur servira d'étiquette jusqu'à la fin de leurs jours, il est évident que Martin, devenu, par exemple, 21,530,827, ne sera plus humilié par un de La Rochefoucauld devenu lui-même, je suppose, 21,530,826.

La voilà donc enfin, la vraie égalité !

Les registres de l'état civil seront désormais tenus par des comptables sachant aligner les chiffres avec art.

On pourra lire dans les journaux, — d'ici à quelques années :

« L'auteur de l'assassinat de la rue Bergère vient enfin d'être arrêté. C'est un nommé 513,609... »

Ou encore, aux nouvelles théâtrales :

« Mme 841,522 remplira le rôle de 19,735, une de ses plus charmantes créations. »

Quant aux déclarations d'amour, à la scène comme à la ville, vous les entendez d'ici :

— Oui ma chère 32,993, c'est toi, toi seule que j'aime ! Et si tu épousais ce monsieur 444,762, que je hais ! ah ! j'en mourrais !

Autre scène probable :

Un bon bourgeois est fortement épris d'une jeune personne qui répond au nom suave de 1,325. La nuit, dans son sommeil, il répète à plusieurs reprises ce nom aimé, au grand étonnement de sa jalouse moitié qui le réveille brusquement :

— A quoi donc rêves-tu, Isidore ? tu répètes toujours : 1,325.

— Ne fais pas attention, bobonne... je rêvais du Crédit foncier... il est à 1,325.

N'est-il pas vrai qu'il y aura de quoi rire ?

Mais avez-vous pensé à la tête que fera un monsieur superstitieux, s'il se voit octroyer le numéro 13.

Il est probable, en tout cas, qu'on réservera les numéros *pairs* pour les hommes et les impairs pour le beau sexe.

Les zéros pourraient être attribués aux Auvergnats.

Voici une anecdote que nous livrons aux méditations de ces dames qui croient se faire belles en se coiffant de ces affreux chapeaux retroussés et surchargés de fleurs, de plumes, de nœuds de rubans, vrais monuments sous lesquels disparaissent les plus jolis visages et qui donnent à celles qui les portent un aspect à la vue duquel il est impossible de s'empêcher de rire.

Dans sa jeunesse, Crémieux faisait des vers, comme c'était la mode en son temps. Les premiers